

Ministère de la culture
et de la communication

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE
conférant le grade de master

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.752-1, R. 672-1 et suivants, D. 613-1 et suivants ;
Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
Vu le décret n°78-266 du 8 mars 1978 modifié fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture et notamment son article 14 ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2008 modifié portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne à délivrer le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master ;
Vu la validation de toutes les unités d'enseignement du cycle ;

LE DIPLOME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

est délivré à **Monsieur Ali-Can BAYRAKACAN**

né le 14 novembre 1989 à : Saint-Claude — Jura (39)

au titre de l'année universitaire 2013-2014

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Bulletin Officiel du ministère de la culture et de la communication n°240.

Fait à Saint-Etienne, le 13 janvier 2015.

LE TITULAIRE

LA MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Pour la Ministre et par délégation,
le directeur de l'école nationale
supérieure d'architecture de
St-Etienne.

Jacques Porte

Pour la Ministre et par délégation,
le ~~MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,~~
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
DES UNIVERSITÉS

Françoise Moulin Civil

